



Déclaration liminaire de l'UNSA Education

CSA Spécial Départemental du 26 janvier 2023

C'est après un mouvement unitaire et massif contre la réforme des retraites proposée par le gouvernement et à l'aune d'une nouvelle mobilisation, que nous nous retrouvons ce jour pour étudier les moyens alloués aux collèges et SEGPA du Loiret. Avant toutes choses, nous voulions saluer le travail effectué par les services et la qualité des documents fournis.

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement.

La préparation de la rentrée du 2nd degré se fait sur la base du retrait de 481 emplois sur tout le territoire. Même si, au niveau académique, aucun poste n'est supprimé, on constate malgré tout, pour le Loiret, une baisse importante du H/E qui passe de 1,195 en 2022 à 1,181 en 2023, ce qui va encore entraîner des suppressions de postes. De plus là où elles sont abondées, les HSA ne sont plus absorbables par les personnels dans les établissements : dans le Loiret, le taux peut aller jusqu'à 10,25 % comme pour le collège Charles Rivière à Olivet. Alors que les effectifs par division sont très chargés, les collègues vont devoir absorber énormément de HSA : quelles conditions d'enseignement veut-on donner aux élèves et quelles conditions de travail met-on en place pour les personnels dans ces circonstances ? Est-ce au collège de payer les restrictions budgétaires liées à la réforme de la voie professionnelle, même si le gel des moyens dans les lycées professionnels était indispensable ?

En plus de devoir faire mieux avec moins, le ministère manifeste, une fois de plus, son peu d'égard envers les chefs d'établissements en annonçant en janvier par voie de presse, sans aucune concertation préalable, des décisions qui vont impacter significativement les moyens humains et le fonctionnement des établissements, alors même qu'il demande aux personnels de direction d'anticiper la rentrée suivante dès le mois de novembre.

De plus, l'heure supplémentaire d'accompagnement personnalisé en mathématiques et en français pour les élèves de 6^e impacte également les DHG et les futurs emplois du temps, sans que cela n'apparaisse clairement dans les documents. Cela ajoute un paramètre supplémentaire de complexité qui consiste à annoncer que ces heures pourraient être réalisées par des professeurs des écoles.

Par ailleurs, les mesures envisagées par opportunité concernant l'enseignement de la technologie et sa suppression en classe de 6^{ème}, en plus d'être un non-sens pédagogique, seront nécessairement impactantes en termes de carte scolaire. On demande alors aux chefs d'établissement de monter un TRMD sans qu'aucun texte officiel ne soit paru quant à la suppression de la Technologie en 6^{ème} et sans que l'arrêté du 19 mai 2015 qui prévoit son enseignement ne soit modifié. Pour l'UNSA Education, il ne nous semble pas acceptable d'intégrer cette mesure sans fondement réglementaire.

En tout état de cause, la répartition des DHG dans les établissements est un casse-tête s'apparentant de plus en plus à la quadrature du cercle sans qu'il ne soit plus possible de

disposer des marges de manœuvre suffisantes pour mettre en œuvre les choix pédagogiques tout comme pour permettre le fonctionnement serein des collectifs pédagogiques.

Le refus de prendre à leur juste mesure les défis éducatifs et pédagogiques, les carences du système en matière d'attractivité et de formation ne se concrétise par des réponses insatisfaisantes. Les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin ne sont pas au rendez-vous.

À l'heure de la préparation de la conférence nationale sur le handicap, il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l'École inclusive et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. C'est pourquoi nous réitérons notre demande de voir les effectifs ULIS comptabilisés dans les différents niveaux du collège afin de permettre leur inclusion dans les meilleures conditions possibles.

Dans la vision globale portée l'UNSA Éducation, notre système est également gravement fragilisé par le sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Un grand plan de revalorisation et de recrutement pluri-annuel est nécessaire pour pouvoir donner enfin au service social les moyens d'accompagner les élèves de la maternelle au lycée aux côtés des personnels de santé. C'est une nécessité pour soutenir les équipes confrontées à d'immenses défis éducatifs. Mais, cette année encore le ministère n'en fait aucun cas. Par ailleurs, force est de constater que les professionnels de santé ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale.

Là où il faudrait de la stabilité et une vision d'ensemble, le ministère va créer encore bien inutilement des tensions sans apporter de solution aux vrais problèmes de l'École. Un état critique a été atteint.

A l'occasion de ce premier comité social d'administration spécial départemental, l'UNSA Education souhaite rappeler l'importance qu'elle attache aux instances du dialogue social. C'est pourquoi elle demande, à l'image de ce qui se fait dans les autres départements de l'académie et selon les préconisations du recteur, que des groupes de travail soient réunis en amont des CSA afin d'étudier les situations particulières comme cela se fait pour la carte scolaire 1^{er} degré. D'autant plus qu'aucun CTSD n'a été réuni en octobre 2022 pour faire le bilan de la rentrée alors qu'il a fallu voter ce bilan en CDEN sans que l'on soit consulté.

Je vous remercie de votre attention.